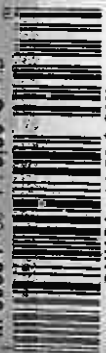


Ils dirigent le monde

États, ONU, ONG,
firmes transnationales,
think tanks, lobbies
et les autres

N° 63 Septembre-octobre 2013

M 09894 - 63 - F: 9,80 € - RD



CANADA 14 50 \$ CAN

La
documentation
Française



Dossier

**Ils dirigent le monde... États, ONU, ONG,
firmes transnationales, *think tanks*, lobbies et les autres**

Ouverture. Acteurs et figurants : le monde s'ennuie

Serge Sur

L'État, toujours

Alain Dejaninet

Les organisations internationales sont-elles utiles ?

Franck Petitville

Le développement des acteurs non étatiques

Entretien avec Gaëlle Devin

Les acteurs financiers de la mondialisation

Jean-Pierre Allegret

Deux types de capitalisme d'État :

les firmes transnationales russes et chinoises

Wladimir Andreff

Internet, un acteur facilitateur et perturbateur

François Balle

L'irruption ambiguë des célébrités dans l'arène politique internationale

Pierre Grosser

La multiplication et la diversification des acteurs illicites

Mickaël R. Boudaut

Et les contributions de

Sélim Ailili, Milena Dieckhoff, Thomas Lacroix, Jean-Philippe Mollard,

Julien Nocetti, Fabien Terpan et Cornelia Woll

Chroniques d'actualité

L'union bancaire européenne : une union en trompe-l'œil ?

Yann Echinard et Alain Laurent

Les raisons de l'échec des Frères musulmans dans le monde arabe

Benoît Girard

Questions européennes

**L'entrée de la Croatie dans l'Union européenne :
un juste retour aux sources ?**

Benoît Dorliac

Regards sur le monde

Malais ou Malaysiens ?

La Malaysia pour tous, au cœur de l'Asie orientale

François Raillon

Les questions internationales à l'écran

Les identités linguistiques en Belgique : *Bullhead*, d'une frontière l'autre

Nathalie Petitjean

Documents de référence

Les questions internationales sur Internet

Imprimé en France

Dépôt légal :

3^e trimestre 2013

ISSN : 1761-7146

N° CPPAP : 1012B06518

DF 2Q100630

9,80 €

Printed in France

CANADA : 14,50 \$ CAN



3 303331 600633

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Lobbies et groupes d'intérêt

La place accordée aux groupes d'intérêt dans le jeu politique varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, les groupes d'intérêt sont considérés comme un contre-pouvoir essentiel à l'État, qui reste dominé par une logique de majorité excluant de fait les petits groupes. De James Madison à Alexis de Tocqueville, le rôle prééminent des associations dans la vie politique américaine a été maintes fois souligné, de même que leur contribution positive à la démocratie dans un système décrit comme « pluraliste ».

À ce point de vue s'oppose une conception dite républicaine de l'intérêt général, exprimée notamment par Jean-Jacques Rousseau, pour lequel les groupes représentant des intérêts privés sont des sociétés partielles, nocives à l'expression de l'intérêt général. Si cette perspective explique en France l'interdiction des associations jusqu'en 1901 et une méfiance générale vis-à-vis du lobbying, il n'en reste pas moins que la prolifération des groupes d'intérêt s'est accentuée depuis plusieurs décennies, le phénomène prenant une ampleur globale.

Questions de terminologie

Le terme de « groupe d'intérêt » désigne une organisation qui cherche à promouvoir les demandes particulières d'une partie de la société auprès des autorités publiques. Appelées parfois « groupes de pression », ces entités sont définies par l'intérêt spécifique qui les unit. Il peut se limiter à la défense d'un seul objectif – comme la Society for the Eradication of Television aux États-Unis – ou viser une cause plus large – comme le Lobby européen des femmes. La notion englobe en principe les organisations non gouvernementales (ONG), même si l'on opère habituellement une distinction entre celles se livrant à des activités à but lucratif et les autres défendant des intérêts plus généraux et à but non lucratif. En Europe, le terme d'ONG est souvent réservé à cette dernière catégorie.

Le terme anglais « lobby » est quant à lui fréquemment utilisé dans un sens péjoratif et désigne des

groupes d'intérêt dont l'influence serait disproportionnée et qui chercheraient à manipuler en leur faveur les décisions publiques. Dans la pratique, une telle distinction semble factice : certains groupes d'intérêt à l'assise très restreinte font avancer leurs revendications par la promotion de projets concernant l'ensemble de la société, tandis que des ONG peuvent défendre des causes qui servent, *in fine*, à améliorer la situation de leurs membres.

La principale caractéristique d'un groupe d'intérêt est donc d'être une organisation formelle et privée qui représente un enjeu collectif pour une partie spécifique de la société dans le débat public. Cette définition exclut dès lors les entreprises, qui n'agissent que dans leur propre intérêt, ainsi que les groupes latents, unis par un intérêt mais qui ne se mobilisent pas, comme les mères au foyer ou les piétons¹.

Une expansion remarquable

Selon les estimations de la Commission européenne, les activités de lobbying emploieraient 15 000 personnes au sein de l'Union. Près de 3 000 groupes d'intérêt seraient installés à Bruxelles. Le nombre de lobbyistes enregistrés à Washington est comparable, alors que le nombre d'associations recensées par l'*Encyclopedia of Associations* dépasse les 20 000. 150 000 associations seraient actives sur le territoire américain et auprès d'organisations internationales².

La plupart des enjeux collectifs ont désormais leurs défenseurs : à côté des lobbies industriels et des groupements professionnels, on trouve des associations de personnes retraitées, des groupes identitaires, des associations d'amateurs d'activités, d'objets ou d'animaux, des activistes humanitaires ou environnementaux. Certains groupes croisent

¹ Emiliano Grossman et Sabine Saurugger *Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*. Armand Colin, Paris, 2012.

² *Encyclopedia of Associations*, Gale Directory Library, New York, 2012.

également plusieurs causes, comme l'Association juive pour la défense du droit de porter des armes (JPFO), active aux États-Unis.

L'action internationale des groupes d'intérêt s'inscrit généralement dans le prolongement de leurs activités nationales. D'un côté, on trouve des groupes d'intérêt actifs concernant des enjeux ayant pris une dimension de plus en plus internationale, comme la lutte contre la pollution ou la défense de l'environnement. De l'autre, on assiste à des regroupements d'associations sous forme de fédération régionale ou internationale. Ces confédérations sont présentes dans tous les domaines et associent tant des acteurs économiques que des associations à but non lucratif.

À l'inverse, la création de groupes d'intérêt à vocation exclusivement internationale est plus rare : l'Institut de la finance internationale, une association de grandes banques considérée comme très influente, ou des groupes d'intérêt à vocation humanitaire comme Médecins sans frontières, Human Rights Watch ou Amnesty International faisant figure d'exception.

Une réglementation contrastée

Cette prolifération des activités des groupes d'intérêt pose la question de leur réglementation. C'est aux États-Unis et au Canada que leur encadrement juridique est le plus développé. Des lois adoptées successivement depuis plus d'un demi-siècle y réglementent l'enregistrement des lobbyistes, les dons aux appareils politiques, les modalités de prise de contact avec les décideurs politiques, la mobilité professionnelle entre secteurs public et privé ou encore la transparence des déclarations de revenu des législateurs.

Depuis une dizaine d'années, d'autres pays adoptent des réglementations similaires, en particulier la mise en place d'un enregistrement, mais aussi des codes de bonne conduite et des règles de transparence³. L'initiative européenne pour la transparence lancée par la Commission européenne en 2005 a entraîné la création d'un système d'enregistrement volontaire en 2008. L'efficacité de ces

³ Raj Chari, John Hogan et Gary Murphy, *Regulating Lobbying: A Global Comparison*, Manchester University Press, Manchester, 2010.

mesures reste néanmoins contestée. En 2011, un scandale a éclaté lorsque des journalistes du *Sunday Times* se présentant comme des lobbyistes proposèrent une rémunération à des membres du Parlement européen en échange d'amendements législatifs. Au moins quatre députés, filmés à leur insu, donnèrent une suite favorable à ces sollicitations. À la suite de ces révélations, la formation d'un groupe de travail au Parlement européen n'a pas pour l'heure permis d'aboutir à une réforme fondamentale du cadre réglementaire.

Une influence relative

À en croire certains médias, les groupes d'intérêt joueraient un rôle particulièrement important sur la scène internationale, marquée par la démultiplication des niveaux d'autorité politique et la faiblesse du contrôle démocratique. Or, cette image est loin de refléter l'activité réelle de la plupart des groupes d'intérêt. Ceux-ci se consacrent en effet pour l'essentiel à une activité de veille concernant les développements réglementaires dans leurs domaines d'activité et à l'information de leurs membres dont l'adhésion dépend de la valeur ajoutée que l'organisation peut apporter. Si l'impact sur la politique internationale est difficile à apprécier au jour le jour, les groupes d'intérêt développent tous en revanche des services destinés à mobiliser leurs membres (newsletters, événements, etc.).

Quant au travail d'influence des groupes d'intérêt, il est en très grande partie lié aux contextes institutionnels dans lequel s'élaborent les politiques concernées. Une politique internationale qui dépend très fortement de la négociation internationale et de la diplomatie sera caractérisée par un travail de nature plutôt nationale tant en amont qu'en aval. On peut penser ainsi aux négociations sur les changements climatiques. Dans l'hypothèse d'une politique qui a déjà connu un degré d'institutionnalisation au niveau international, l'activité des lobbies se concentre souvent autour des organisations qui en ont la charge, comme par exemple l'Organisation mondiale de la santé pour les problèmes la concernant. En l'absence de coopération entre gouvernements, des groupes d'intérêt peuvent chercher à animer le débat dans plusieurs pays ou à mobiliser les soutiens politiques à travers les frontières. Ce fut le cas

avec succès lors de la campagne internationale menée contre les mines antipersonnel ou de celle en faveur de la création de la Cour pénale internationale (CPI).

Les partenariats public-privé

Mais les groupes d'intérêt n'essaient pas seulement d'influencer les autorités publiques, ils sont parfois eux-mêmes responsables d'un régime réglementaire. Ces situations de réglementation privée ou de partenariat public-privé sont d'autant plus fréquentes que l'autorité publique est parfois difficile à définir au niveau international. La délégation d'une tâche réglementaire à des acteurs privés s'impose donc comme une solution de facilité permettant de répondre à un besoin de coordination.

Depuis la crise financière, l'International Accounting Standards Board (IASB, Bureau international

des normes comptables) est l'organisation la plus importante dans l'élaboration des normes comptables. Présente dans plus d'une centaine d'États, elle y a acquis un statut quasi public. Ce processus, encouragé par l'harmonisation des législations sur les normes comptables sur fond de mondialisation économique, dépasse de loin l'influence des lobbies, mais reste un sujet encore peu abordé dans le débat public⁴.

Cornelia Woll *

* Professeur de science politique et codirectrice du Centre MaxPo et du Laboratoire interdisciplinaire pour l'évaluation des politiques publiques (LIEPP) à Sciences Po Paris.

⁴ Tim Buthe et Walter Mattli, *The New Global Rulers: The Privatization of Regulation in the World Economy*, Princeton University Press, Princeton, 2011.

ANNUAIRE FRANÇAIS

DE RELATIONS

INTERNATIONALES

2013

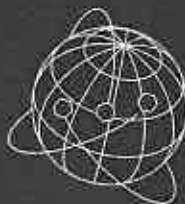
VOLUME XIV

Les relations internationales dans toutes leurs dimensions : politiques, stratégiques, économiques, culturelles, technologiques...

En vente dans votre librairie et sur www.ladocumentationfrancaise.fr

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE RELATIONS
INTERNATIONALES

2013



La documentation Française

Ministère Français de l'Éducation Nationale
Centre Théologique

